COMPTES ANNUELS
SOCIÉTÉ ÉTRANGÈRE

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION : ETF LUXEMBOURG .....

.....

Forme juridique [1]: SA.....

Adresse : Rue Eucosider.....N° : 2 ..... Bte : 16 .....

Code postal : 4701 ..... Commune : PETANGE .....

Pays : G.D.LUXEMBOURG .....

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de Liège, Division Namur .....

Pour une société étrangère : adresse de la succursale belge : 281, Chaussée de Perwez BE-5003 SAINT-MARC.....

Adresse Internet[2] : http://www. .....

Adresse e-mail[2] :.....

Numéro d'entreprise | 0643.855.118 |

DATE | 21/03/2013 | de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS en | EUROS[3] | approuvés par l'assemblée générale du | 17/04/2025 |

relatifs à l'exercice couvrant la période du | 01/01/2024 | au | 31/12/2024 |

Exercice précédent du | 01/01/2023 | au | 31/12/2023 |

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont** / ~~**ne sont pas**~~[4] identiques à ceux publiés antérieurement.

Sont joints aux présents comptes annuels : - le rapport des commissaires[2]

Nombre total de pages déposées : .....

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

---

1 Le cas échéant, la mention 'en liquidation' est ajoutée à la forme juridique.
2 Mention facultative.
3 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.
4 Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

GUEGAN FABRICE, 272 Coquart F-78670 VILLENNES SUR SEINE : PRESIDENT DU CONSEIL ADMINISTRATION .....

DOUYERE JAMES, 140 Chemin de la Chainée F-69870 GRANDRIS : ADMINISTRATEUR .....

MONIN PIERRE, 15 Rampe sur Neuve Cote F-57100 THIONVILLE : ADMINISTRATEUR-DELEGUE .....

.....

MAZARS, 5 Guillaume J Kroll L-1882 LUXEMBOURG : COMMISSAIRE NUMERO MEMBRE B159962 représenté par OLIVIER BIREN .....

.....

.....

.....

.....

.....

POUR UNE SOCIÉTÉ ÉTRANGÈRE : REPRÉSENTANT EN BELGIQUE : .....

WOITRIN DAMIEN, de Buré 28 B-6760 VIRTON .....

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels **ont / n'ont pas*** été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission :

A. La tenue des comptes de la société**,
B. L'établissement des comptes annuels**,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

ETF Luxembourg S.A.

Société Anonyme

ETATS FINANCIERS ET RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

AU 31 DECEMBRE 2024

2, rue Eucosider
L-4714 Pétange
R.C.S. Luxembourg : B 51824

Docusign Envelope ID: C9BE13C4-6D45-40B3-BE24-4B59E35A6BA2

forvis mazars

5, rue Guillaume J. Kroll
L-1882 Luxembourg
Luxembourg
Tel +352 27 114 1
forvismazars.com/lu

Aux actionnaires de
ETF Luxembourg
Société Anonyme

R.C.S Luxembourg B 51824

2, rue Eucosider
L-4714 PETANGE

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISE AGREE

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers **d'ETF Luxembourg** (la « Société ») comprenant le bilan au 31 décembre 2024 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Société conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Forvis Mazars – Cabinet de révision agréé
Société Anonyme – RCS Luxembourg B159962 – TVA intracommunautaire : LU24665334
Autorisation ministérielle N°10062199

PRAXITY

Docusign Envelope ID: C9BE13C4-6D45-40B3-BE24-4B59E35A6BA2

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations présentées dans rapport annuel incluant le rapport de gestion mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.

Docusign Envelope ID: C9BE13C4-6D45-40B3-BE24-4B59E35A6BA2

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

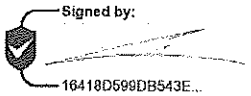
Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion, est en concordance avec les états financiers et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Luxembourg, le 20 mars 2025

Pour Forvis Mazars, Cabinet de révision agréé
5, rue Guillaume J. Kroll
L-1882 LUXEMBOURG



Olivier BIREN
Réviseur d'entreprises agréé

EQNKBTP20250211T09370501_002

No. RCSL : B51824	Matricule : 1995 2209 224
	Date d'entrée eCDF : 12/05/2025

BILAN

Exercice du 01 01/01/2024 **au** 02 31/12/2024 *(en* 03 EUR *)*

ETF Luxembourg

2, Rue Eucosider
L-4714 Pétange

ACTIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capital souscrit non versé	1101	101	102
I. Capital souscrit non appelé	1103	103	104
II. Capital souscrit appelé et non versé	1105	105	106
B. Frais d'établissement	1107	107	108
C. Actif immobilisé	1109	109 2.617.123,78	110 2.610.311,10
I. Immobilisations incorporelles	1111	111	112
1. Frais de développement	1113	113	114
2. Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été	1115	115	116
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3	1117	117	118
b) créés par l'entreprise elle-même	1119	119	120
3. Fonds de commerce, dans la mesure où il a été acquis à titre onéreux	1121	121	122
4. Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	1123	123	124
II. Immobilisations corporelles	1125 3	125 2.616.373,78	126 2.608.561,10
1. Terrains et constructions	1127	127 611.950,88	128 613.043,16
2. Installations techniques et machines	1129	129 1.990.076,90	130 1.937.277,94

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

		Référence(s)		Exercice courant		Exercice précédent
3.	Autres installations, outillage et mobilier	1131	131		132	18.240,00
4.	Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	1133	133	14.346,00	134	40.000,00
III.	Immobilisations financières	1135	135	750,00	136	1.750,00
1.	Parts dans des entreprises liées	1137	137		138	
2.	Créances sur des entreprises liées	1139	139		140	
3.	Participations	1141	141		142	
4.	Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1143	143		144	
5.	Titres ayant le caractère d'immobilisations	1145	145		146	
6.	Autres prêts	1147	147	750,00	148	1.750,00
D.	**Actif circulant**	1151	151	20.764.895,00	152	20.222.835,05
I.	Stocks	1153	153	22.302,10	154	24.052,81
1.	Matières premières et consommables	1155 4	155	22.302,10	156	24.052,81
2.	Produits en cours de fabrication	1157	157		158	
3.	Produits finis et marchandises	1159	159		160	
4.	Acomptes versés	1161	161		162	
II.	Créances	1163	163	16.467.932,69	164	16.662.465,10
1.	Créances résultant de ventes et prestations de services	1165	165	15.185.499,78	166	15.706.646,48
a)	dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1167	167	15.185.499,78	168	15.706.646,48
b)	dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1169	169		170	
2.	Créances sur des entreprises liées	1171	171	404.112,90	172	298.123,69
a)	dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1173 12	173	404.112,90	174	298.123,69
b)	dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1175	175		176	
3.	Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1177	177		178	
a)	dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1179	179		180	
b)	dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1181	181		182	
4.	Autres créances	1183	183	878.320,01	184	657.694,93
a)	dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1185	185	878.320,01	186	657.694,93
b)	dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1187	187		188	

No. RCSL : B51824	Matricule : 1995 2209 224

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
III. Valeurs mobilières	1189	189	190
1. Parts dans des entreprises liées	1191	191	192
2. Actions propres ou parts propres	1209	209	210
3. Autres valeurs mobilières	1195	195	196
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	1197	197 4.274.660,21	198 3.536.317,14
E. Comptes de régularisation	1199	199	200
TOTAL DU BILAN (ACTIF)		201 23.382.018,78	202 22.833.146,15

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

No. RCSL : B51824	Matricule : 1995 2209 224

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

		Référence(s)		Exercice courant		Exercice précédent
A.	**Capitaux propres**	1301 5	301	12.020.927,26	302	11.399.041,01
I.	Capital souscrit	1303	303	5.961.434,00	304	5.961.434,00
II.	Primes d'émission	1305	305	235.191,26	306	235.191,26
III.	Réserve de réévaluation	1307	307		308	
IV.	Réserves	1309	309	4.510.637,15	310	4.347.737,15
1.	Réserve légale	1311	311	596.143,40	312	596.143,40
2.	Réserve pour actions propres ou parts propres	1313	313		314	
3.	Réserves statutaires	1315	315		316	
4.	Autres réserves, y compris la réserve de juste valeur	1429	429	3.914.493,75	430	3.751.593,75
a)	autres réserves disponibles	1431	431	2.860.843,75	432	2.546.393,75
b)	autres réserves non disponibles	1433	433	1.053.650,00	434	1.205.200,00
V.	Résultats reportés	1319	319	367.992,36	320	257.083,98
VI.	Résultat de l'exercice	1321	321	945.672,49	322	597.594,62
VII.	Acomptes sur dividendes	1323	323		324	
VIII.	Subventions d'investissement en capital	1325	325		326	
B.	**Provisions**	1331 7	331	448.986,12	332	378.309,69
1.	Provisions pour pensions et obligations similaires	1333	333		334	
2.	Provisions pour impôts	1335	335		336	
3.	Autres provisions	1337	337	448.986,12	338	378.309,69
C.	**Dettes**	1435	435	10.912.105,40	436	11.055.795,45
1.	Emprunts obligataires	1437	437		438	
a)	Emprunts convertibles	1439	439		440	
i)	dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1441	441		442	
ii)	dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1443	443		444	
b)	Emprunts non convertibles	1445	445		446	
i)	dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1447	447		448	
ii)	dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1449	449		450	
2.	Dettes envers des établissements de crédit	1355	355		356	
a)	dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1357	357		358	
b)	dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1359	359		360	

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
3. Acomptes reçus sur commandes pour autant qu'ils ne sont pas déduits des stocks de façon distincte	1361	361 304.766,77	362 342.804,45
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1363	363 304.766,77	364 342.804,45
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1365	365	366
4. Dettes sur achats et prestations de services	1367	367 4.893.211,26	368 4.782.778,63
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1369	369 4.893.211,26	370 4.782.778,63
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1371	371	372
5. Dettes représentées par des effets de commerce	1373	373	374
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1375	375	376
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1377	377	378
6. Dettes envers des entreprises liées	1379	379 3.932.205,39	380 4.351.237,42
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1381 12	381 3.932.205,39	382 4.351.237,42
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1383	383	384
7. Dettes envers des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1385	385	386
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1387	387	388
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1389	389	390
8. Autres dettes	1451	451 1.781.921,98	452 1.578.974,95
a) Dettes fiscales	1393 6	393 509.467,88	394 324.180,88
b) Dettes au titre de la sécurité sociale	1395	395 230.968,46	396 265.378,78
c) Autres dettes	1397	397 1.041.485,64	398 989.415,29
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1399	399 1.041.485,64	400 989.415,29
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1401	401	402
D. Comptes de régularisation	1403	403	404
TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)		405 23.382.018,78	406 22.833.146,15

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

EQNKBTP20250211T09370501_003

No. RCSL : B51824	Matricule : 1995 2209 224
	Date d'entrée eCDF : 12/05/2025

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Exercice du 01 01/01/2024 **au** 02 31/12/2024 *(en* 03 EUR *)*

ETF Luxembourg

2, Rue Eucosider
L-4714 Pétange

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
1. Chiffre d'affaires net	1701 8	701 29.049.017,22	702 28.669.532,39
2. Variation du stock de produits finis et en cours de fabrication	1703	703	704
3. Travaux effectués par l'entreprise pour elle-même et portés à l'actif	1705	705	706
4. Autres produits d'exploitation	1713 14	713 2.041.781,87	714 2.781.823,50
5. Matières premières et consommables et autres charges externes	1671	671 -21.519.042,42	672 -22.712.742,18
a) Matières premières et consommables	1601	601 -7.778.957,41	602 -7.035.121,46
b) Autres charges externes	1603	603 -13.740.085,01	604 -15.677.620,72
6. Frais de personnel	1605 9	605 -7.250.303,45	606 -6.674.029,52
a) Salaires et traitements	1607	607 -5.571.658,88	608 -5.154.809,38
b) Charges sociales	1609	609 -1.191.174,04	610 -1.120.831,15
i) couvrant les pensions	1653	653 -315.669,75	654 -286.172,08
ii) autres charges sociales	1655	655 -875.504,29	656 -834.659,07
c) Autres frais de personnel	1613	613 -487.470,53	614 -398.388,99
7. Corrections de valeur	1657	657 -883.967,90	658 -942.505,66
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	1659 3	659 -870.613,52	660 -942.505,66
b) sur éléments de l'actif circulant	1661	661 -13.354,38	662
8. Autres charges d'exploitation	1621	621 -183.967,96	622 -255.187,49

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
9. Produits provenant de participations	1715	715	716
a) provenant d'entreprises liées	1717	717	718
b) provenant d'autres participations	1719	719	720
10. Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé	1721	721	722
a) provenant d'entreprises liées	1723	723	724
b) autres produits ne figurant pas sous a)	1725	725	726
11. Autres intérêts et autres produits financiers	1727	727 42.651,95	728 10.725,78
a) provenant d'entreprises liées	1729	729 25.398,23	730 10.725,78
b) autres intérêts et produits financiers	1731	731 17.253,72	732
12. Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	1663	663	664
13. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant	1665	665	666
14. Intérêts et autres charges financières	1627	627 -234.081,23	628 -220.350,15
a) concernant des entreprises liées	1629	629 -156.671,55	630 -152.083,47
b) autres intérêts et charges financières	1631	631 -77.409,68	632 -68.266,68
15. Impôts sur le résultat	1635	635 -95.015,59	636 -38.272,05
16. Résultat après impôts sur le résultat	1667	667 967.072,49	668 618.994,62
17. Autres impôts ne figurant pas sous les postes 1. à 16.	1637	637 -21.400,00	638 -21.400,00
18. Résultat de l'exercice	1669	669 945.672,49	670 597.594,62

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

ETF Luxembourg S.A.

Société Anonyme

ANNEXE

31 décembre 2024

NOTE 1 – GENERALITES

La société a été constituée en date du 4 juillet 1995 par acte notarié de Maître Réginald Neuman sous la dénomination DDL S.A. pour une durée indéterminée, publié au Mémorial C n° 515 du 9 octobre 1995.

L'assemblée Générale Extraordinaire du 19 novembre 2008 a modifié la dénomination sociale de VOSSLOH INFRASTRUCTURE SERVICES LUXEMBOURG en abrégé VIS Luxembourg S.A. en ETF-EUROVIA TRAVAUX FERROVIAIRES Luxembourg S.A.

La société a changé de dénomination à partir du 21 mars 2013 pour prendre celle de ETF Luxembourg S.A.

La dernière modification des statuts intervenue en date du 23 janvier 2014 a été publiée au mémorial, Recueil Spécial des sociétés et Associations.

La société a pour objet l'étude et l'entreprise pour tous les travaux mécanisés concernant la construction, la réfection, l'entretien et l'équipement de voies ferrées et pour tous les usages publics, industriels ou particuliers, y compris la signalisation routière et ferroviaire ainsi que tous les travaux de génie civil annexes. La production et la vente de tous les matériels et fournitures entrant dans le processus de ces travaux, la fabrication, l'installation, la réparation et le commerce de tout matériels, machines, appareils pour l'équipement et l'exploitation de voies ferrées.

Le siège de la société est établi à Pétange.

A fin 2015, ETF Luxembourg a créé une succursale en Belgique dont l'adresse est Chaussée de Perwez 281 B-5003 Namur. Le numéro d'entreprise est 0643.855.118. Le démarrage des activités s'est effectué à partir du 01 janvier 2016.

A fin 2017, ETF Luxembourg a créé une succursale en France dont l'adresse est 3 Route d'Hussigny, F-54920 Villers-la-Montagne dont la mise à jour de l'extrait du KBIS a été modifiée le 18 avril 2018. Le démarrage des activités s'est effectué à partir du 01 avril 2019.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
En vertu de l'article 1711-6 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la société est exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés.

Les comptes de la société sont repris dans les comptes consolidés de VINCI constituant à la fois l'ensemble le plus grand et le plus petit d'entreprises dont la Société fait partie en tant que filiale indirecte. Ceux-ci peuvent être obtenus auprès du siège social de cette société situé à 1, Cours Ferdinand de Lesseps – 92851 Rueil Malmaison cedex, France.

NOTE 2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes généraux

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg selon la méthode du coût historique.

Les principes généraux suivants ont été respectés :

- La société est présumée continuer ses activités,
- Les modes d'évaluation ne sont pas modifiés d'un exercice à l'autre,
- Principe de prudence : seuls les bénéfices réalisés ont été enregistrés, il a été tenu compte de tous les risques prévisibles et pertes éventuelles. Les dépréciations nécessaires ont été enregistrées,
- Il a été tenu compte de tous les produits et charges afférents à l'exercice,
- Les postes d'actif et de passif ont été évalués séparément.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers implique le recours à un certain nombre d'estimations et d'hypothèses. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les états financiers de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. La direction estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les états financiers donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de la société.
La société fait des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'évènements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

Conversion des devises

La société tient sa comptabilité en euro et le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimées dans cette devise.

Tous les comptes sont libellés dans la devise du bilan.

Durant l'exercice, les transactions, revenus et charges exprimées dans une devise hors zone euro sont enregistrés sur base du cours de change du jour de la transaction.

Les immobilisations exprimées dans une devise autre que l'euro sont converties en euros au cours de change historique en vigueur au moment de la transaction. A la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique.

Les avoirs en banque exprimés dans une autre devise que l'euro sont convertis au cours de change de fin d'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de leur valeur convertie au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture. Seules les pertes de change non-réalisées sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes. Les gains de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, diminuées des amortissements et corrections de valeur cumulées. Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur 5 ans. Les corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition, diminuée des amortissements et des corrections de valeur cumulées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon les durées et modes suivants :

- Constructions : 4 à 20 ans linéaire
- Machines : 2 à 10 ans linéaire et dégressif
- Outillage : 2 à 5 ans linéaire et dégressif
- Mobilier : 4 à 5 ans linéaire et dégressif
- Matériel de bureau : 4 ans linéaire
- Matériel roulant : 2 à 5 ans linéaire et dégressif

Lorsque la Société considère qu'une immobilisation corporelle a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Les corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur prix d'acquisition.

Elles font l'objet de corrections de valeur, si leur valeur intrinsèque, déterminée sur base des derniers états financiers disponibles, font apparaître une dépréciation durable. Les corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Stocks

Les matières premières et consommables sont évaluées au prix moyen pondéré, diminué le cas échéant des corrections de valeur nécessaires afin de leur donner la valeur du marché. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Créances et dettes

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale diminuée, le cas échéant, des corrections de valeur devenues nécessaires, afin de les renseigner à leur valeur de réalisation. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou le cas échéant à leur valeur résiduelle.
Elles sont enregistrées comme dettes subordonnées lorsque leur statut est subordonné aux dettes chirographaires.

Provisions

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration statuant avec prudence, examine les provisions à constituer pour couvrir les risques probables et pertes éventuelles nés au cours de l'exercice, ces provisions sont composées des éléments suivants :

- Des provisions statistiques pour service après-vente, calculées sur le chiffre d'affaires travaux, afin de tenir compte des petites interventions inférieures à 15 000 € ;
- Des provisions pour litiges travaux ;
- Des provisions pour litiges sociaux ;
- Des provisions pour pertes à terminaison (PAT). Le principe des provisions pour pertes à terminaison est de prendre en compte les pertes à venir des chantiers figurant dans le carnet de commandes, qu'ils soient gérés au stade ou à l'avancement.

  L'application de ce principe dans les méthodes de calcul se traduit comme suit :

  - ✓ Seuls sont concernés les chantiers dont la recette prévisionnelle finale est supérieure 200 000 €
  - ✓ La perte est calculée après imputation des seuls frais d'agence (hors frais de Holding & Services Centraux et de Délégation & C.S.P.) et n'est prise en compte que si elle est supérieure à 10 000 €
  - ✓ Les provisions pour pertes à terminaison sont mouvementées mensuellement dès l'entrée en carnet.

Dans un souci de simplification, le taux de frais d'agence retenu pour le calcul des pertes à terminaison est celui découlant du budget initial. Il reste inchangé tout au long de l'année.

Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

Reconnaissance du revenu

Les résultats sur chantiers sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement, sauf pour les chantiers inférieurs à 30 000 €, les marchés d'entretien et de régie qui sont comptabilisés à l'achèvement.

NOTE 3 - EVOLUTION DE L'ACTIF IMMOBILISE

	Valeur nette comptable 31-12-2023	Prix d'acquisition 01-01-2024	Acquisition de l'exercice	Sortie de l'exercice	Prix d'acquisition au 31-12-2024	Cumul des corrections au 01-01-2024	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Cumul des corrections au 31-12-2024	Valeur nette comptable 31-12-2024
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Terrains et constructions	613 043	1 276 302	0	0	1 276 302	663 259	1 092	0	664 351	611 951
Machines	1 937 278	18 095 627	904 080	-172 453	18 827 254	16 158 349	851 281	-172 453	16 837 177	1 990 077
Autres installations, outillage et mobilier	18 240	4 300 463	0	0	4 300 463	4 282 223	18 240	0	4 300 463	0
Acomptes et immobilisations en cours	40 000	0	14 346	0	14 346	0	0	0	0	14 346
Immobilisations corporelles	**2 608 561**	**23 672 392**	**918 426**	**-172 453**	**24 418 365**	**21 103 831**	**870 613**	**-172 453**	**21 801 991**	**2 616 374**
Total	**2 608 561**	**23 672 392**	**918 426**	**-172 453**	**24 418 365**	**21 103 831**	**870 613**	**-172 453**	**21 801 991**	**2 616 374**

NOTE 4 – STOCKS

Les stocks représentent 22 302,10 € (2023 : 24 052,81 €) suivant la méthode du coût moyen pondéré. Aucune dépréciation de valeur n'est à constater à la clôture de l'exercice 2024.

NOTE 5 - CAPITAUX PROPRES

	Capital souscrit EUR	Prime d'émission EUR	Réserve légale EUR	Réserves disponibles EUR	Réserves non disponibles EUR	Résultats reportés EUR	Résultat de l'année EUR
Solde au 01/01/2024	5 961 434,00	235 191,26	596 143,40	2 546 393,75	1 205 200,00	257 083,98	
Affectation du résultat						597 594,62	
Dividende						-323 786,24	
Affectation Réserves				314 450,00	-151 550,00	-162 900,00	
Résultat 2024							945 672,49
Solde au 31/12/2024	5 961 434,00	235 191,26	596 143,40	2 860 843,75	1 053 650,00	367 992,36	945 672,49

Capital social

Le capital social est de 5.961.434 € représenté par 126.479 actions sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées à hauteur du pair comptable.

Prime d'émission

La modification du capital intervenue en 1998 a entraîné la création d'une prime d'émission, par différence entre l'augmentation de capital et la valeur comptable des actifs apportés.

Réserve légale

Selon la législation en vigueur, il doit être fait annuellement sur les bénéfices nets, après absorption des pertes reportées éventuelles, un prélèvement de 5% affecté à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint 10% du capital social. La réserve légale ne peut être distribuée.

Autres réserves

Conformément aux dispositions fiscales luxembourgeoises, et en vertu du paragraphe 8a de la loi sur l'impôt sur la fortune (I.F.), la Société peut réduire l'impôt sur la fortune de l'exercice d'un montant maximum égal à l'impôt sur le revenu des collectivités de l'exercice (avant toute imputation). Pour cela, la Société doit s'engager à inscrire dans un poste de réserve avant la clôture de l'exercice suivant et à maintenir pour les 5 années à venir un montant équivalent à 5 fois la réduction demandée. La société a pu bénéficier de cette disposition fiscale.

En 2024, la réserve IF représente un montant de 1 053 650,00 € dont le mouvement sur l'exercice 2024 est de 151 550 €.

NOTE 6 – DETTES FISCALES

Les provisions pour impôts classées dans la rubrique « dettes fiscales » représentent l'impôt sur le revenu, l'impôt commercial communal et de l'impôt sur la fortune dus par la société au titre des exercices non encore imposés. Elles couvrent les charges fiscales luxembourgeoises et belges.

La société a été définitivement imposée jusqu'à l'exercice 2019 y compris.

La société est pleinement imposable sur ses revenus commerciaux.

Les avances d'impôt versées sont présentées à l'actif du Bilan sous la rubrique « Autres créances ».

NOTE 7 – AUTRES PROVISIONS

Le poste « autres provisions » contient :

- Une provision pour service après-vente forfaitaire pour un solde de 137 458 € (2023 : 135 460 €).
- Une provision pour perte à terminaison de 115 068 € (2023 : 47 850 €).
- Une provision pour litige travaux pour un solde de 156 000 € (2023 : 195 000 €)
- Une provision pour autre risque pour un solde de 40 460 € (2023 : 0 €)

NOTE 8 - MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES

La ventilation du chiffre d'affaires net par zone géographique se présente comme suit :

	2024 en million(s) €	**2024 en %**
Luxembourg	13,1	45,5
Belgique	14,4	49,5
Autres	0,0	0,0
France (y compris intra-groupe)	1,5	5,0
TOTAL	**29,0**	**100**

	2023 en million(s) €	**2023 en %**
Luxembourg	14,0	49,0
Belgique	13,0	46,0
Autres	0,0	0,0
France (y compris intra-groupe)	1,6	5,0
TOTAL	**28,6**	**100**

NOTE 9 - PERSONNEL

L'effectif moyen du personnel employé au cours de l'exercice, ventilé par catégories, s'élève à :

	2024	2023
Employés	30	26
Ouvriers	72	67
	102	93

NOTE 10 - ORGANES D'ADMINISTRATION OU DE SURVEILLANCE

Aucune rémunération n'a été accordée aux organes d'administration pour l'année 2024.

Aucune avance et aucun crédit n'ont été accordés aux membres des organes d'administration ou de surveillance au cours de l'exercice 2024.

NOTE 11 - ENGAGEMENTS HORS BILAN ET RISQUES EVENTUELS

Garanties bancaires

Au 31 décembre 2024, le montant total des garanties bancaires attachées aux travaux réalisés qui s'élève à 4 411 248 € (2023 : 4 325 599 €) se subdivise ainsi :

- 1 100 923 € auprès de BIL
- 12 500 € auprès d'ING
- 3 297 825 € auprès de Société Générale

Leasing

Au 31 décembre 2024, le montant total des loyers à payer sur diverses immobilisations corporelles s'élève à 449 630 € (en 2023 le montant s'élevait à 406 912 €) et se subdivise ainsi :

- 449 630 € auprès d'ARVAL

NOTE 12 – TRANSACTIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Les autres produits d'exploitation concernant les entreprises liées se composent :

Les créances sur les entreprises liées concernent essentiellement des travaux réalisés par ETF Luxembourg pour le compte des entreprises du Groupe.

Les autres charges externes concernant les entreprises liées se composent :

Des « Management Fees » avec VCSP Vinci Constructions relatifs à des contrats d'assistance administrative et technique, informatique, délégation ferroviaire d'un montant de 1 317 608 € (2023 : 1 256 490 €).

Les dettes sur les entreprises liées concernent essentiellement des travaux réalisés par le groupe pour le compte de l'entreprise ETF Luxembourg.

NOTE 13 – AUTRES DETTES

Les autres dettes concernent essentiellement les dettes envers le personnel (rémunération due, congés à payer et autres charges de personnel dues).

NOTE 14 – LES AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation sont composés de :

- Des refacturations de frais de personnel pour 351 358 € (2023 : 340 689 €)
- Des remboursements de frais de personnel pour un montant de 159 317 € (2023 : 195 976 €)
- Des locations ponctuelles de matériel interne pour 1 282 781 € (2023 : 1 251 507 €)
- Divers autres produits pour un montant total de 248 326 € (2023 : 1 196 948 €)

NOTE 15 – HONORAIRES DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Les honoraires du réviseur d'entreprises agréé pour l'année 2024 s'élèvent à 39 225 € HTVA.

NOTE 16 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif postérieur au 31 décembre 2024 n'a été noté.